

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le sept juillet à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2014

Étaient présents : MM Hauchecorne Bertrand, Bureau Chantal, Didier Courtois, Perdereau Anais, Leroy Céline, Couadier Eric, Bourdel Martine, Ménager Caroline, Robert Genty, François Gabrion, Yoan Béaur, Nicolas Mohamed.

Étaient absents excusés : Véronique Spir qui a donné procuration à Nicolas Mohamed ; Stéphane Roy qui a donné procuration à Robert Genty, Annick Villafafila qui a donné procuration à Chantal Bureau.

Était absent : /

Secrétaire de séance : Yoann Béaur

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

N°2014-39	RAPPORT DU C3M
-----------	----------------

Monsieur Hauchecorne présente les rapports du C3M (eau et assainissement) de 2013.

Service de l'eau : le nombre d'abonnements a augmenté de 1.55 % et une baisse du prix de l'eau (estimation sur une consommation de 120 m³) : - 2.47 % soit 1.58 € le m³

Service de l'assainissement : le nombre d'abonnements a augmenté de 0.20 % et une baisse du prix assainissement (sur la base de 120 m³) : - 3.99 % soit 3.14 € le m³

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve les rapports du C3M

N°2014-40	DECISION MODIFICATIVE N°1
-----------	---------------------------

Monsieur Hauchecorne informe qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative, ayant sous-estimé lors du budget primitif les dépenses pour Intermède, ainsi que les frais notariaux de la vente des Cts Renard.

Il propose la décision modificative suivante :

- - 4 000 € sur l'opération 166 article 2031
- + 4 000 € sur l'opération 167 article 2188
- + 2 000 € sur l'opération 159 article 2111
- - 2 000 € sur l'opération 001 - 020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte la décision modificative telle que proposée

N°2014-41	LIGNE DE TRESORERIE
------------------	----------------------------

Monsieur Hauchecorne informe qu'il y a nécessité d'augmenter la ligne de trésorerie, du fait que les subventions attendues ne soient pas encore versées.

Montant plafond : 200 000 €

Type de taux : variable (post compté)

Mode d'indexation : Euribor 3 mois moyenne 1 mois

Marge : 1.60 %

Commission initiale de réservation : 0.10 % du montant plafond

Commission de non utilisation : 0.20 % calculée sur le montant non utilisé et payable en même temps que les intérêts

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre du Crédit Mutuel, et charge Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

N°2014-42	VENTE CONSORTS RENARD
------------------	------------------------------

Monsieur Hauchecorne reprecise les termes de la vente des Consorts Renard :

L'acquisition de terrains rue des Ecoles est destinée à la création d'une piste cyclable et piétonne (les terrains sont situés derrière l'école) : parcelles AA 206, 207, 212,213, 217 & 218 pour une superficie totale de 357 m² pour un prix à 30 € du m².

De plus, un accès sur la voie piétonne et une servitude de passage à pieds et avec tout véhicule est accordé sur les parcelles AA 210 et 216, et AA 184, 214 et 219.

Monsieur Courtois demande s'il est possible d'inclure une clause qui stipulerait qu'en cas de revente (donc la propriétaire ne serait plus Madame Renard), qu'il n'y ait plus de droit de passage.

Monsieur Hauchecorne répond qu'il ne s'agira que du passage des véhicules des parcelles d'un lot, ce qui n'incombe pas trop de va et vient.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acte de vente, et :

- charge Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier
- accepte que Monsieur COURTOIS signe l'acte de vente en l'absence de Monsieur Hauchecorne

	INFORMATION SUR L'ACTIVITE DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET COMMUNAUTE DE COMMUNES
--	--

Crèche :

Monsieur Courtois informe du départ en retraite de Madame Collière au 1^{er} janvier 2015.

Des recrutements auront lieu en septembre 2014 :

- 1 poste de comptable à 50 %
- 1 infirmière ou puéricultrice à 50 %
- Et une augmentation du temps de travail de l'éducatrice jeunes enfants actuellement en poste

CCVA :

Maison médicale : 2 projets sont soumis.

Le 1^{er} : reprendre les locaux « sinclair » en vente en état futur d'achèvement (VEFA)

Inquiétudes majeures : aucune certitude des bâtiments et matériaux. De plus, à l'origine ce terrain doit être utilisé à des fins d'utilisation industrielle.

Le 2^{ème} projet : Rénovation de l'ancienne maison de santé
Inquiétudes : une rénovation est toujours coûteuse.

Nicolas Mohamed demande s'il n'y a pas « conflit » puisque Monsieur Oziel est propriétaire de 10 ou 15 %. Monsieur Hauchecorne indique que non.

Didier Courtois demande si les héritiers ont été contactés pour savoir s'ils souhaitent toujours que le terrain « sinclair » soit utilisé pour des utilisations industrielles. Monsieur Hauchecorne ne sait pas si le notaire a contacté les héritiers.

Une décision de la CCVA aura lieu en septembre

Pays Sologne :

Découverte du sentier de découvertes le 9 juillet à 16h30 au terrain des Isles puis réunion à 17h30

	METHOLOGIE SUR LA MISE EN PLACE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
--	--

Monsieur Hauchecorne propose la mise en place d'un conseil de développement, qui aurait un rôle consultatif sur les projets et actions du conseil.

Le conseil de développement serait composé d'un président, et de membres tels que : président d'association sportive ou culturelle, commerçant, artisan, instituteur, agriculteur etc...et un membre du conseil municipal.

	PLAN CANICULE
--	----------------------

Monsieur Courtois rappelle les niveaux du plan canicule et remet aux conseillers la liste des personnes dites vulnérables.

QUESTIONS DIVERSES

N°2014-43	SMIRTOM
------------------	----------------

Monsieur Hauchecorne présente le rapport du SMIRTOM

- Baisse de collecte des ordures ménagères : - 0.80 kg/habitant
- Baisse de collecte des emballages ménagers recyclables : - 1.7 kg/habitant
- Baisse du tonnage collecté (42 753 habitants concernés) : - 1.124 kg/habitant

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le rapport 2013 du Smirtom

Monsieur Hauchecorne informe le conseil du courrier reçu des parents, lesquels remercient le conseil municipal pour avoir permis aux enfants de partir en classe de découverte.

Il expose la demande des instituteurs sur un projet cirque pour les classes de CP CE1 CE2.

Le cout du stage est de 80 € par enfant pour la semaine

Soit pour 57 élèves : 4560 €

Cout du transport : 958 €

Cout total du stage : 5518 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte la prise en charge de 50 % du total du stage de cirque par enfant.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

- Chantal Bureau était présente lors de la réunion publique du 26 juin réunion concernant les travaux des pieds de levées. Les travaux auront lieu de septembre à décembre 2014.

Le document d'explication des travaux sera mis en ligne sur le site internet de la mairie.

Un arrêté d'interdiction de stationner dans la rue de Villeneuve sera pris, afin de permettre aux camions de passer.

- Eric Couadier rappelle aux membres du conseil l'organisation du 14 juillet. Il demande des précisions quant à l'organisation de la réunion du 9 juillet.

PROCHAIN CONSEIL

Lundi 8 septembre 2014 à 18 h 30

Lundi 20 octobre 2014 à 18 h 30

Lundi 1^{er} décembre 2014 à 18 h 30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 30.